



CHASSE TRÉSORS

Du quartier Arts Fleurs Feugrais

RÈGLEMENT

DU DIMANCHE 1 AOÛT 2021 AU SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021

Article 1 : Objet

Les villes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf organisent, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Quartier d'Intérêt National

les Arts et Fleurs Feugrais, un jeu-quizz gratuit du dimanche 1 août 2021 au samedi 18 septembre 2021.

Article 2 : Modalité de participation

Pour participer au jeu, la personne doit télécharger un livret-questionnaire sur le site de la ville de Cléon ou celui de la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ou encore le retirer dans l'une des deux mairies. Les réponses aux questions devront être trouvées dans le quartier, sur les panneaux disposés tel qu'indiqué sur le plan figurant dans le livret-questionnaire.

S'agissant d'un questionnaire à choix multiples, il suffira de cocher la case correspondant à la bonne réponse parmi les différentes propositions. Une fois le livret rempli, le ou la participant(e) doit le dé-

poser à la Maison du Projet, Place Saint Roch à Cléon. Si le livret-questionnaire est juste (bonnes réponses à toutes les questions du livret-questionnaire), le ou la participant(e) renseignera un bulletin de participation au tirage au sort en indiquant ses coordonnées complètes.

Un seul bulletin par personne / famille/ adresse d'habitation sera accepté et pris en compte. Ce jeu-concours est réservé aux habitants des villes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Article 3 : Désignation des gagnants et publication des résultats

Tous les participants ayant remis un livret-questionnaire à la Maison du Projet auront droit à un cadeau surprise.

Tous les participants au tirage au sort devront avoir

trouvé toutes les réponses du questionnaire. Un tirage au sort sera organisé parmi ces bulletins gagnants. Les personnes tirées aux sorts pourront remporter des places à la piscine, à la patinoire ou à la Traverse.

Article 4 : Dotations

Les lots sont offerts par la Ville de Cléon, La Métropole Rouen Normandie, La Traverse, La Piscine-Patinoire des Feugrais, l'entreprise DESJARDINS. Les lots sont composés de :

- Places de piscine
- Places de patinoire
- Places de concert à La Traverse

Un lot de deux places est donné à chaque gagnant.

Une seule dotation sera accordée pour une même personne physique. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Si un ou des gagnants ne pouvaient prendre possession de ces lots, il(s) n'aurai(en)t droit à aucune compensation.

Article 5 : Attribution des lots

En fonction du contexte sanitaire, un événement de remise de lot pourra être organisé après la date limite de remise des bulletins. A défaut, le tirage au sort aura lieu le samedi 18 septembre 2021, à l'occasion de la fête de

la ville de Cléon «Cléon en Fête». La liste des gagnants sera affichée à la Maison du Projet, place Saint Roch à Cléon et les gagnants seront informés par téléphone des modalités de retrait de leur lot.

Article 7 : Modalité de retraits des lots

Les modalités de retrait du lot seront indiquées par téléphone aux gagnants.

Article 8 : Condition d'exclusion et d'annulation

Les villes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ne pourraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évène-

ments indépendants de leur volonté, et si les circonstances l'exigent, elles seraient amenées à annuler, écourter ou reporter le présent jeu-concours.

Article 9 : Acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable

du participant, le non-respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 : Dépôt du règlement

Ce règlement est visible sur les sites internet des villes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Article 11 : Protection des données personnelles

La ville de Cléon, est amenée à effectuer un traitement informatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données

du 27 avril 2016 et à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation.